

SPORTS – ARTS – ÉTUDES – FORMATION

VOLLEYBALL ET BEACH VOLLEYBALL

Pour pouvoir bénéficier des mesures du concept, le-la jeune sportif-ve doit :

Satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
Consacrer au minimum :

- 6 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 2
- 8 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 3
- 10 heures d'entraînement hebdomadaires au post-obligatoire (le cumul de disciplines différentes, les déplacements et les compétitions ne sont pas pris en considération)
- Appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de l'association cantonale et de la fédération nationale
- Participer régulièrement à des compétitions de niveau régional, national et/ou international

Enseignement obligatoire (8e à 11^e)

- Être membre de la sélection de l'Association régionale (SAR) de volleyball
- **Ou** participer aux championnats de Ligue Nationale A ou B
- Dès 11 ans pour les filles, être au bénéfice du Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours)
- Dès 12 ans pour les garçons, être au bénéfice du Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours)

Enseignement post-obligatoire**Volleyball**

- Appartenir à un groupe d'entraînement régional
- **Ou** appartenir à une équipe nationale jeunesse
- **Ou** appartenir à une équipe nationale juniors
- **Ou** appartenir à une équipe nationale élite
- Participer aux championnats de Ligue Nationale A ou B
- **Ou** être au bénéfice d'une Talent Card ou d'une Swiss Olympic Card valable (année en cours)

Beach volleyball

- Être au bénéfice d'une Talent Card ou d'une Swiss Olympic Card valable (année en cours)

Références

Attestation du responsable technique de Swiss Volley Région Neuchâtel (SVRN) et du club

Remarques

Les juniors talentueux faisant partie de la Sélection de l'Association Régionale (SAR) peuvent bénéficier de mesures particulières (allègement d'horaire).

Cependant ils doivent se soumettre aux tests PISTE durant le semestre d'automne afin d'obtenir la Talent Card

Nos critères sont en accord avec les [concepts de promotions](#) édités par les fédérations et Swiss Olympic.

Si le-la jeune sportif-ve n'est pas encore en possession d'une Talent Card, une attestation du test PISTE réussi peut être considérée provisoirement comme équivalente à la Talent Card. Si aucune Talent Card n'est obtenue durant l'année en cours, le-la sportif-ve devra être exclu-e du programme SAE à moins qu'il-elle ne remplisse d'autres critères.